

GROUPE :

n/6

ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DRAGUIGNAN - VERDON

Boulevard des Fleurs

83300 DRAGUIGNAN - Tél. (94) 68.19.16

N° DE COURSE :

XXI^e COURSE de CÔTE DRAGUIGNAN - AMPUS

CHAMPIONNAT D'EUROPE DE LA MONTAGNE

26 - 27 - 28 AVRIL 1985

5

CLASSE :

F03

Bulletin d'engagement

REÇU LE :

(Doit être parvenu au Secrétariat avant le 19 avril 1985 à 18 heures)

CONCURRENT : / Bewerber :

NOM/Name PRINA GAZ Prénom / Vorname Nationalité / Nationalität

Adresse / Adresse Téléphone / Telephon

NO de licence concurrent / Bewerberlizenz Nr 8071

Pseudonyme autorisé :

Ecurie / Stall A.S.A : 20101

1er CONDUCTEUR : / Fahrer : (à remplir même si le conducteur est le concurrent)

NOM / Name JARRES Prénom / Vorname Paul Nationalité / Nationalität

Adresse / Adresse 22 Rue de la Couronne 17 Agni Téléphone / Telephon 16178225340

NO de licence conducteur / Fahrerlizenz Nr 5116 25/15

Pseudonyme autorisé :

NO du permis de conduire / Führerschein Nr 316776910

Délivré par la Préfecture de : H G le : 03/03/69

Groupe sanguin / Blutgruppe A Rhésus -

2e CONDUCTEUR : / Ersatz Fahrer :

NOM / Name Prénom / Vorname Nationalité / Nationalität

Adresse / Adresse Téléphone / Telephon

NO de licence conducteur / Fahrerlizenz Nr

Pseudonyme autorisé :

NO du permis de conduire / Führerschein Nr

Délivré par la Préfecture de : le :

Groupe sanguin / Blutgruppe Rhésus :

Logement du concurrent pendant l'épreuve / Adresse der Fahrer während des Rennens

Je joins à la présente la somme de :	Épreuve internationale	Épreuve nationale (groupe S seulement)
(barrer la mention inutile) Sans publicité	1.210 F.F.	990 F.F.
Avec publicité	605 F.F.	495 F.F.

Le fait par un concurrent de ne pas payer les frais de participation au tarif de 1.210 F. ou 990 F. emporte de sa part accord tacite d'accepter la publicité du CRÉDIT AGRICOLE.

Der Bewerber erklärt sich einverstanden Reklame für "CRÉDIT AGRICOLE" zu machen, wenn er kein Nenngeld in Höhe von 1.210 FF zahlt.

Caractéristiques de la voiture engagée

Marque de la voiture et couleur : / Fabrikmarke und Farbe **MARTINI**
 Type : / Type **MK AS**
 Immatriculation : / Kennzeichen Nr
 No de châssis :
 No de moteur :
 Nombre de cylindres : Alésage : Course : Cylindrée : **1999**
 Année de construction : / Herstellungsjahre

MODIFICATIONS apportées conformément aux prescriptions du Code Sportif International :

Moteur :
 Châssis :
 Carrosserie :

Il est rappelé que la présentation de la fiche d'homologation du véhicule aux vérifications techniques est obligatoire.

Lorsque la carte grise et la licence du concurrent ne sont pas établies au même nom, le concurrent doit obligatoirement présenter une autorisation d'usage émanant du titulaire de la carte grise.

Les conducteurs déclarent sur l'honneur qu'ils ne sont pas, à ce jour, sous le coup d'une suspension du permis de conduire et s'engagent à renoncer à leur participation à l'épreuve au cas où ils se trouveraient dans cette situation au moment de son déroulement.

Il est rappelé que tout licencié ne peut, en aucun cas, s'engager à la même date dans deux épreuves organisées par des Associations Sportives différentes (article 68 du Code Sportif International : «le concurrent est obligé de prendre part à la compétition dans laquelle il s'est engagé»).

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des déclarations ci-dessus.

Fait à , le

Le Concurrent,

Le (s) conducteur (s) soussigné (s) s'engage (nt) à respecter la réglementation interdisant le dopage et à accepter les contrôles éventuels des Médecins accrédités.

Signature (s)

VISA : AUTOMOBILE CLUB NATIONAL
 Genehmigungsvermerke des N.S.A.

IMPORTANT

Heure de vérification souhaitée :

Vérification possible vendredi après-midi :

OUI NON